



Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Total cumulé	0,00	103 795,28	0,00	26 799,97	0,00	130 595,25
Résultat définitif		103 795,28		26 799,97		130 595,25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - COUZOU 2023 (N° DE\_2024\_002)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent CLAVEL

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un **excédent de 103 795.28 €**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	66 233.64 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>37 561.64 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>103 795.28 €</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>103 795.28 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	103 795.28 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Attribution des subventions de fonctionnement 2024 aux associations (N° DE\_2024\_003)

Au regard des demandes reçues, des décisions des années précédentes, et de l'actualité récente, M. le Maire propose d'attribuer les subventions ci-dessous aux associations :

- Comité des fêtes

600,00 €

- Mutuelle Coups Durs	200,00 €
- Quercy Energies	100,00 €
- Restaurants du Cœur	220,00 €
- Asso ADSM46 (secrétaires de mairie)	200,00 €
- Asso Musée de la Résistance	100,00 €
- Asso Recycl'éco du Pays de Gramat	250,00 €
- Asso des propriétaires chasse grand gibier	200,00 €
- Prévu au budget et non attribué	130,00 €

Soit un total de 2 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition de M. le Maire, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65748 du BP 2024 et le charge du mandatement.

#### Aide aux familles 2024 (N° DE\_2024\_004)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est désormais obligatoire de délibérer tous les ans sur l'attribution de subventions aux familles.

M. le Maire propose de renouveler le soutien attribué pour les frais de cantine des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, à savoir 2,88 € par repas effectivement pris par les enfants. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024 au compte 65741.

Trois enfants sont concernés cette année : Eliott (CP) et Aïdan (CM1) ROY DE LACHAISE, et Théa LANGOUET (maternelle), tous les trois inscrits à l'école Sainte Hélène.

M. le Maire propose également de prévoir une enveloppe pour le cas où un séjour scolaire serait organisé par l'école

Il propose de contribuer à hauteur de 100,00 € par enfant, soit 300,00 € au total qui seraient aussi inscrits au compte 65741 du BP 2024.

Avant de voter, le Conseil Municipal dit que la participation aux frais de cantine se fera sur présentation des relevés de présence fournis par l'école, et la participation au séjour scolaire sur présentation d'une attestation de participation fournie par l'école.

M. Emmanuel ROY DE LACHAISE étant concerné en tant que parent d'élève, et M. Laurent CLAVEL en tant que grand-père, ils sortent le temps des échanges et du vote pour cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner une suite favorable à la proposition de M. le Maire, et le charge de la mise en oeuvre de sa décision.

#### Vote des taux des taxes directes locales 2024 (N° DE\_2024\_005)

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une nouvelle réévaluation des valeurs locatives a été décidée par les services de l'Etat. Elle entraîne mécaniquement une augmentation du montant des taxes pour les ménages en 2024. Par conséquent, il propose de ne pas modifier les taux pour cet exercice.

Cela qui se traduit par le tableau suivant :

	taux 2023 (pour mémoire)	taux 2024 proposé	base d'imposition prévisionnelle 2024	produit attendu 2024
Taxe Habitation	figé	12,10%	132 600 €	16 045 €
Foncier bâti (département + commune)	45,32%	45,32%	127 100 €	57 602 €
Foncier non bâti	171,89%	171,89%	5 700 €	9 798 €
Contribution coef. correcteur				- 18 281 €
<b>TOTAL</b>				<b>65 164 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de d'accepter les taux proposés pour l'année 2024 et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

Délibération sur le budget primitif - COUZOU 2024 (N° DE\_2024\_006)

M. le Maire présente les **programmes d'investissement** en cours pour 2024 par "opération", ainsi que les nouveaux programmes.

**Opérations existantes :**

- Sécurisation avenue de Gramat (opération 98) : 20 317.82 €

Montage du dossier

- Aménagement espace public (opération 100) : 11 000.00 €

Montage du dossier

Il présente ensuite les différents postes qui constituent le budget 2024. Il donne connaissance des dépenses et des recettes qui pourraient être retenues pour la mise en place de ce budget tant au niveau fonctionnement qu'au niveau investissement.

Le total de ces chiffres se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	204 570.28 €	Dépenses d'investissement	43 076.68 €
Recettes de fonctionnement	204 570.28 €	Recettes d'investissement	43 076.68 €

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Couzou,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Couzou pour l'année 2024 présenté par M. le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 247 646.96 Euros**

**En dépenses à la somme de : 247 646.96 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter, à l'unanimité, le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	116 068,23 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 200,00 €
014	Atténuations de produits	16 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 450,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	26 550,00 €
66	Charges financières	750,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	7 452,05 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>204 570,28 €</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	103 795,28 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	775,00 €
73	Impôts et taxes	65 000,00 €
74	Dotations et participations	30 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 600,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>204 570,28 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	11 758,86 €
100	Aménagement espace public	11 000,00 €
98	Sécurisation avenue de Gramat	20 317,82 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 076,68 €</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	10 826,71 €
001	Solde d'exécution section investissement	26 799,97 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 450,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 076,68 €</b>

### Motion desserte ferroviaire du Lot par la ligne POLT (N° DE\_2024\_008)

M. le Maire présente la motion adoptée par le Conseil Départemental du Lot au sujet de la desserte ferroviaire du Lot par la ligne dite "ligne POLT". Il propose d'adopter également une motion de ce type au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter une motion identique à celle jointe en annexe.

### Avis sur le projet de parc solaire photovoltaïque de Gramat (Picarel) (N° DE\_2024\_009)

M. le Maire présente le projet de parc solaire photovoltaïque soumis à avis par la Préfecture du Lot pour une surface de 6,3 ha situé au lieudit Picarel (Commune de Gramat).

Après discussion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal décide de s'abstenir.

Aucun avis n'est émis sur ce projet.

### Subvention d'équipement à la Commune d'Issendolus pour participer à la restauration d'un monument (N° DE\_2024\_007)

M. le Maire présente la demande de la Commune d'Issendolus, sollicitant la participation des collectivités qui le souhaitent, pour les travaux de rénovation de la stèle Gabaudet-Donadieu à l'occasion des 80 ans de la tragédie du même nom.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter pour l'attribution d'une subvention de 500,00 € et charge M. le Maire des démarches nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision (imputation au compte 2041482).

### Autres points à l'ordre du jour :

- Congé du locataire d'un terrain communal :

M. LESELLIER Thierry met fin à la location du terrain de Belugue à compter du 31 décembre 2024. Il est convenu qu'une nouvelle location pourra être faite dans les mêmes conditions par un autre artisan.

### Questions et informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- 2 devis signés à M. Thierry LESELLIER pour travaux sur bâtiment mairie (1800€ et 3600€). Les travaux devant la mairie sont terminés et ceux sur le mur qui donne sur l'avenue de Gramat sont en cours ;
- Remerciements de la famille VIDAL à la suite du décès de Marcel VIDAL ;
- Vœux reçus de la part d'administrés de Couzou à l'attention du Conseil Municipal ;
- Avancement de grade de Marie-Pierre PABLO prévu pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- Inscription d'Adrien BEYT à une formation pour la préparation de l'examen d'avancement de grade
- Il y a eu des voitures brûlées aux alentours, et une sur la commune. Nous attendons des nouvelles de la gendarmerie. La population a été avertie par mail ;
- Projet d'adhésion à la fourrière animale (2.80€ par habitant) : Il prend contact avec le président de la structure pour connaître le cadre et voir comment adhérer. Le Conseil Municipal propose de voter lors de la prochaine réunion ;
- 1 enfant prend le bus pour aller à l'école à Gramat. Il se renseigne pour avoir des précisions ;

Le Conseil Municipal demande s'il serait possible d'ajouter une ligne supplémentaire au budget pour les aides aux voyages scolaires « coûteux et exceptionnels ». M. le Maire indique que c'est possible sur délibération, en précisant les montants à prendre en compte. Par conséquent, si la situation se présente, une délibération pourra être prise par le Conseil Municipal sur présentation d'un dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Laurent CLAVEL  
Président de séance

Emmanuel ROY DE LACHAISE  
Secrétaire de séance

